

Je mets toutes les chances de mon côté pour déposer mon permis de construire



Vous avez un projet de construction d'un bâtiment agricole ? Une serre ? Une question sur le PLU de votre commune ? Les PPRI ?



N'attendez pas, contactez la Chambre d'agriculture pour bénéficier d'un conseil et/ou suivre une formation spécifique pour donner à votre projet toutes les chances d'aboutir



SCANNEZ LE QR CODE et laissez-vous guider



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GARD

UN SPÉCIALISTE À VOS CÔTÉS
Grégoire GERARD au 06 21 62 34 68
gregoire.gerard@gard.chambagri.fr



3 bonnes raisons pour suivre 1 formation de 1 jour et mettre toutes les chances de votre côté pour déposer votre permis de construire



1

BIEN COMPRENDRE LA PROCEDURE

- Les circuits d'instruction des autorisations du droit du sol (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...),
- Les principaux documents d'urbanisme, les différents zonages (PLU, PPRI...),
- La procédure et le contenu du dossier de permis de construire (formulaire, plan)
- La fiche agricole et la justification de son projet de permis de construire.



2

ETUDIER DE VRAIES DEMANDES

de permis de construire (dossiers anonymes)
Participation de la DDTM

3

LES + DE CETTE FORMATION

- Bénéficier des conseils d'un spécialiste de l'urbanisme,
- Echanger avec d'autres agriculteurs partageant les mêmes problématiques,
- Prise en charge possible par Vivea.